



8 décembre 2022

Sobriété énergétique : l'ADI signe la Charte d'engagement EcoWatt avec RTE et l'ADEME

L'Association des Directeurs Immobiliers, présidée par Frédéric Goupil de Bouillé, est engagée de longue date en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Conscients que le tertiaire représente à lui seul 15% des consommations d'énergie finale, les membres de l'ADI accompagnent de nombreuses mesures et propositions en matière de sobriété énergétique.

C'est en ce sens qu'à l'occasion du SIMI, ce 8 décembre 2022, l'ADI a signé la charte d'engagement EcoWatt portée par RTE et l'ADEME. Elle engage les entreprises et collectivités à adopter une consommation d'énergie responsable de manière à assurer, à termes, le bon approvisionnement de tous en électricité.

Les directeurs immobiliers ont un rôle majeur dans ce domaine. Au-delà du déploiement des politiques RSE des entreprises, ils sont parties prenantes entière de la performance énergétiques des bâtiments.

Par la signature de cette charte, l'ADI concourt à limiter les risques en matière de sécurité d'alimentation en électricité en France, à travers des actions très concrètes et des bonnes pratiques du quotidien. Cela passe notamment par la réduction de l'utilisation de la climatisation, de l'éclairage des locaux, par la réduction des températures ou encore la modération des consommations liées aux appareils électroniques

Ces mesures sont à entreprendre ou accentuer en cas de signal orange ou rouge EcoWatt durant les pics de consommation, principalement entre 8h-13h et 18h-20h.

De manière à engager une démarche vertueuse et pérenne, ces actions doivent être valorisées auprès des salariés et de l'écosystème de l'entreprise, en menant des actions de sensibilisation aux éco-gestes, en relayant les signaux d'alerte via les outils de communication de l'entreprise, en élaborant par exemple des guides d'actions destinés aux occupants des immeubles.

De son côté, RTE et l'ADEME vont fournir tout le soutien pédagogique nécessaire et des kits de communication adaptés.

« La signature de cette Charte marque une nouvelle étape dans l'engagement de l'ADI en faveur de la sobriété énergétique, enjeu majeur dont elle s'est saisie depuis plusieurs années et qui aujourd'hui nous engage tous. Dans le prolongement des politiques RSE portées par les entreprises, les Directeurs immobiliers ont un rôle à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique » indique Frédéric Goupil de Bouillé, Président de l'ADI.